

Mardi 1^{er} octobre 2019 se tenait à 19h40, au lieu ordinaire des séances, la séance d'octobre 2019. Sont présents, les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau M. Simon Couture
M. René Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de la Présidente d'assemblée. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

M. Gaby Gendron, maire et M. Marcel Pépin, conseiller, sont absents.

2019-240 Attendu que le maire, M. Gaby Gendron et le maire-suppléant, M. Marcel Pépin sont absents ;

Attendu qu'il faut nommer une présidente d'assemblée pour présider la séance du conseil ;

Proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que Mme Bianca Boulanger soit nommée présidente d'assemblée.

Adoptée.

2019-241 Proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec un varia ouvert, mais en ajoutant avant l'adoption de l'ordre du jour, le point *Nomination d'un président d'assemblée*.

Adoptée.

2019-242 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 10 septembre 2019 soient acceptées.

Adoptée.

2019-243 Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 73 044.70\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2019-10.

Adoptée.

2019-244 Attendu que la Municipalité de Frontenac doit renouveler ses assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2020;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac renouvelle ses assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour ses assurances, pour un montant de 34 990\$ taxe incluse.

Adoptée.

2019-245

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu la confirmation d'une subvention de 20 000\$ et une deuxième subvention de 10 000\$ répartie sur 3 ans, du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports, pour des améliorations dans le 4^{ième} Rang et sur le Chemin du Barrage;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a exécuté des travaux de rechargement sur une longueur d'environ 150 mètres sur une partie du 4^{ième} Rang, pour un montant de 37 960\$;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a exécuté des travaux de remplacement de ponceaux sur le Chemin du Barrage, pour un montant de 45 896\$;

Attendu que le rapport des dépenses a été présenté au conseil municipal;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000\$ et un montant subventionné supplémentaire de 10 000\$ réparti sur 3 ans, conformément aux exigences du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée.

2019-246

Attendu que municipalité désire effectuer le débroussaillage des côtés de chemins sur le Chemin du Barrage, la Route Trudel ainsi que dans le 5^{ième} Rang;

Attendu que nous avons reçu un prix de la compagnie Débroussaillage Adam Vachon;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse effectuer le débroussaillage des côtés de chemins sur le Chemin du Barrage, la Route Trudel ainsi que dans le 5^{ième} Rang par la compagnie Débroussaillage Adam Vachon, pour un montant d'environ 2 500\$.

Adoptée.

2019-247

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit embaucher une personne pour effectuer les travaux de voirie ainsi que l'entretien des chemins d'hiver à compter du 30 septembre 2019;

Attendu que quelques membres du conseil ont rencontré M. Normand Robert;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Normand Robert pour effectuer les travaux de voirie ainsi que l'entretien des chemins d'hiver à compter du 30 septembre 2019, au taux horaire de 20\$ l'heure, pour un montant de 800\$ brut par semaine.

Adoptée.

2019-248

DEMANDE DE SOUMISSIONS – CARBURANTS 2020

Attendu que la consommation annuelle approximative d'huile à chauffage étant de 20 000 litres et celle de diesel routier de 25 000 litres, il nous apparaît intéressant de regrouper la fourniture de ces produits afin d'obtenir de meilleures conditions de prix et de service;

Considérant que les montants payés annuellement par la municipalité pour l'approvisionnement de ces produits pour l'année 2020 dépassent 25 000\$;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande des soumissions sur invitation à au moins deux fournisseurs;

Que la municipalité a besoin d'environ 20 000 litres d'huile à chauffage et de 25 000 litres de diesel, le prix total des deux produits servira à retenir la soumission la plus basse;

Que les prix offerts soient spécifiés en référence au prix OBG hebdomadaire pour les produits pétroliers (prix à la rampe du jeudi à la fermeture des marchés et publiés le vendredi matin) et que l'offre inclut l'engagement de télécopier, chaque semaine, le document "Oil Buyer's Guide – canadian terminal prices" effectif au bureau de la Municipalité;

Que la livraison soit effectuée sur base régulière de façon à ce que les employés municipaux n'aient pas à surveiller constamment les niveaux d'inventaire dans les différentes citernes;

Que les offres soient reçues au bureau de la Municipalité, sous pli fermé portant la mention "Soumission – Carburants 2020", au plus tard le **lundi 2 décembre 2019 à 11 hrs.**

Adoptée.

2019-249

Attendu que la Municipalité de Frontenac avait prévu effectuer des travaux de revêtement d'une partie du Chemin du Barrage et d'une partie du 4^{ième} Rang, en utilisant le résidu de planage provenant des travaux du Ministère des Transports et qu'il était nécessaire de retenir les services d'une compagnie de pavage pour en faire la pose;

Attendu que les travaux du Ministère des Transports ont été reportés au printemps 2020 et que nous devons attendre au printemps 2020 pour faire nos travaux de revêtement;

Attendu que la municipalité avait demandé une offre de services à la compagnie Pavage Centre-Sud du Québec Inc. pour faire la pose du résidu

de planage provenant des travaux du Ministère des Transports, sur une partie du Chemin du Barrage et une partie du 4^{ième} Rang;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac abroge la résolution 2019-206 étant donné que les travaux seront reportés au printemps 2020.

Adoptée.

2019-250

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE
RECONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU
SACHS-MERCIER**

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit obtenir une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant le projet de reconstruction de la rampe de mise à l'eau Sachs-Mercier ;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac mandate et autorise Les Services exp Inc., à préparer et à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de reconstruction de la rampe de mise à l'eau Sachs-Mercier auprès du MELCC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

Que la demande d'autorisation contienne une copie dûment certifiée de la résolution du conseil de la Municipalité de Frontenac d'autoriser Les Services exp Inc., à soumettre cette demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac s'engage à transmettre, si requis et lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ;

Que la municipalité s'engage à payer les frais relatifs à cette demande, y compris toute contribution financière exigible par le MELCC pour compenser, s'il y a lieu, l'atteinte aux milieux humides ou hydriques prévue à la section V.1 du chapitre IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adoptée.

2019-251

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Duseault, architecte, le certificat de paiement n° 1, au montant de 142 256.90\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis relativement à la construction de la toiture de la patinoire et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 30 septembre 2019;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Duseault, architecte, le certificat de paiement n° 1, au montant de 20 357.88\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis relativement à la construction du bâtiment de services et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 30 septembre 2019;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac, suite à la recommandation de M. François Dusseault, architecte, dans sa lettre datée du 30 septembre 2019, accepte de payer à Construction R. Bélanger Inc. le décompte progressif n° 1 au montant de total de 162 614.78\$ (incluant les taxes) et se détaillant comme suit :

- un montant de 142 256.90\$ (incluant les taxes) de l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. relativement à la construction de la toiture de la patinoire et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 30 septembre 2019;

- montant de 20 357.88\$ (incluant les taxes) de l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. relativement à la construction du bâtiment de services et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 30 septembre 2019.

Adoptée.

2019-252

Attendu que la Municipalité de Frontenac a adopté le règlement n° 444-2019 décrétant des travaux de construction d'un centre multifonctionnel autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts;

Attendu que le conseil est autorisé par son règlement n° 444-2019 à dépenser une somme de 1 265 000\$;

Attendu que pour acquitter les dépenses prévues par le règlement n° 444-2019, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 965 000\$ sur une période de 20 ans;

Attendu que le Ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé l'emprunt pour une somme de 965 000\$;

Attendu qu'en attendant le financement permanent, il est nécessaire de pourvoir aux dépenses réalisées en effectuant un financement temporaire au montant de 965 000\$;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac effectue un financement temporaire à la Caisse de Lac-Mégantic – Le Granit pour un montant de 965 000\$, afin de permettre de payer les dépenses engagées pour les travaux de construction d'un centre multifonctionnel;

Que M. Gaby Gendron, maire, et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents nécessaires à l'obtention de ce financement temporaire.

Adoptée.

2019-253

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dusseault, architecte, la directive de modification no. A-05 (B) pour un crédit de (736.09\$) (plus les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour le changement de modèle des portes de garage, concernant le projet de construction du centre multifonctionnel (bâtiment de services);

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte le crédit de Construction R. Bélanger Inc., pour la directive de modification no. A-05 (B) au montant de

(736.09\$) (plus les taxes) que l'entrepreneur a remis pour le changement de modèle des portes de garage, concernant le projet de construction du centre multifonctionnel (bâtiment de services), tel que mentionné dans la directive de modification de M. François Dusseault, architecte, en date du 23 septembre 2019.

Adoptée.

Période de questions :

En l'absence de personne dans la salle, aucune question n'a été posée.

Autres sujets :

- Réparation des glissières de sécurité dans le 3^{ième} Rang
- Suivi du dossier de la construction du centre multifonctionnel
- Barrage du lac Aux Araignées
- CDLF : « *Dans ma rue on joue* »; activités pour l'Halloween; plantations à 3 pancartes d'accès à la municipalité; radar pédagogique et projet d'un circuit « *Découverte de Frontenac* »
- Réglementation du Ministère des Transports à recevoir pour l'installation du radar pédagogique
- Trans-Autonomie : appel d'offres pour l'achat de 1 ou 2 véhicules; 40^e anniversaire et activité Défi 2025 le 29 octobre 2019
- Plan de commandite pour le centre multifonctionnel
- Installation d'un événement pour contrer les odeurs d'égouts au Secteur Mercier
- Déclaration d'intérêts des membres du conseil
- Élargissement d'une partie du 4^{ième} Rang
- Boîte aux lettres de la municipalité
- Terrain de Mme Sylvie Morin et Mme Karine Gosselin
- Personnel pour l'entretien de la patinoire
- Achat de chaises pour le conseil
- Rencontre avec la Ville de Lac-Mégantic pour le budget 2020 concernant les ententes intermunicipales
- Programme de subvention disponible pour les loisirs
- Livraison des conteneurs pour les plastiques agricoles
- Inspection du système de chauffage de l'hôtel de ville pour la MMQ
- Nouvelle feuille des coordonnées téléphoniques des intervenants pour les mesures d'urgence
- Demande d'appui de la Municipalité de Greenville-sur-la-Rouge refusée
- Remise de documents provenant de la FQM

2019-254

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session d'octobre 2019 soient levées, 21 h 50.

Adoptée.

Bianca Boulanger, Présidente
d'assemblée

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Bianca Boulanger, présidente d'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 1^{er} octobre 2019, et ce, pour les résolutions 2019-243, 2019-244, 2019-246, 2019-247, 2019-250 et 2019-251.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier